

Vu l'importance de l'entière collaboration des travailleurs dans le domaine de la productivité, comme en témoigne l'expérience européenne, on se propose d'ajouter au Conseil un autre représentant du monde syndical. A cet égard, nous comptons bien que le Congrès du travail du Canada ne tardera pas à juger à propos de prendre part à cette importante entreprise. Nous serions heureux d'accueillir de nouveau, au sein du Conseil, M. Claude Jodoin, ou que d'autres membres éminents du Congrès en fassent partie. Si le Canada doit parvenir à un rythme soutenu de croissance économique, il est essentiel que nous soyons animés de l'esprit de collaboration qui est si manifeste dans les pays-clés de l'Europe. La main-d'œuvre, le patronat et l'État doivent travailler tous ensemble, chacun y mettant du sien pour atteindre les objectifs communs qui sont à l'avantage de tous les Canadiens.

De plus en plus, on se rend compte que les Canadiens doivent produire davantage au Canada et acheter une plus grande quantité de produits canadiens. Nous ne saurions continuer indéfiniment à accuser une balance des paiements déficitaires, comme c'est le cas depuis la fin de la dernière guerre mondiale. Cependant, si nous voulons accroître notre production et nos ventes au Canada, nos produits doivent pouvoir soutenir la concurrence des articles fabriqués à l'étranger. Les fabricants canadiens doivent produire le genre d'articles qui attirent l'acheteur quant à la qualité, la présentation et le prix. Le Conseil national de la productivité a un rôle de premier plan à jouer pour la réalisation de ces objectifs. Pour que l'économie prenne de l'ampleur, le Conseil doit adopter les initiatives et les programmes capables d'aider les producteurs canadiens à soutenir la concurrence tant au Canada qu'à l'étranger. Le Conseil a eu un excellent début: il a attiré l'attention du patronat et du salariat sur ces problèmes et il leur a fait conjuguer leurs efforts. A présent qu'il a franchi la première étape, celle de la mise au point et de l'organisation, les résultats salutaires de l'activité du Conseil se font de plus en plus sentir.

Conscient du rôle important qu'il doit jouer pour favoriser l'essor du Canada, le Conseil a élaboré son programme d'avenir. Il prévoit, avec la collaboration des universités, d'autres colloques groupant des représentants du patronat et du salariat. Il tente de faire de ces colloques une institution permanente. On donnera plus d'ampleur au programme de cours de formation sur l'étude du travail: on pourra bénéficier de ce programme éducatif de

[L'hon. M. Hees.]

grande valeur dans les universités des diverses régions du Canada. D'autres projets visent à intensifier les recherches industrielles. A mesure que le Conseil et les comités provinciaux et régionaux deviendront mieux organisés, on leur transmettra des programmes de documentation dont ils pourront se servir pour favoriser la productivité à l'échelle régionale. On étudiera d'importantes activités relevant de l'économie et des humanités qui intéressent directement la productivité.

Le programme est ambitieux et d'importance vitale. Je suis convaincu que tous les Canadiens y souscriront. J'espère que la Chambre lui accordera aussi son entier appui, afin qu'on puisse continuer, pour le plus grand bien de tout le pays, l'excellent travail entrepris il y a une année et demie.

**M. Munro:** Monsieur le président, je tiens à signaler, au nom de mon parti, que certaines des observations qu'a formulées le ministre du Commerce sur la résolution n'ont pas manqué de susciter notre intérêt. Au fond, si je la comprends bien, la résolution recommande la nomination de trois nouveaux membres au sein du Conseil national de la productivité. Le ministre, voulant sans doute nous présenter la chose comme une importante mesure législative, a prononcé un long discours sur la valeur du Conseil comme tel. En réalité, le projet de résolution n'annonce qu'une modification législative secondaire, soit la modification de la composition numérique du Conseil.

Les propos du ministre donnent l'impression qu'il lui répugne, de même qu'au gouvernement, d'aborder les deux questions les plus sérieuses intéressant le Conseil, celles qui ont fait naître les critiques les plus acerbes à travers le pays. La première a trait à la représentation du salariat au sein du Conseil. Un citoyen canadien de marque a remis sa démission parce qu'il a désapprouvé les modalités de sa nomination, et le ministre est très bien au courant de l'incident. Pourtant, il n'a annoncé aucune mesure, dans le cadre de la modification législative à l'étude, qui puisse combler cette lacune manifeste. Si l'on en juge d'après les déclarations que n'a cessé de répéter M. Claude Jodoin, les espoirs du ministre sont donc à l'eau s'il anticipait le retour de M. Jodoin. On voit que le ministre n'a évidemment pris aucune mesure constructive pour remédier à ce défaut.

La deuxième objection soulevée par M. Jodoin quand il a résigné ses fonctions, et qui s'adresse, en réalité, à l'ensemble du Conseil, c'est que la base sur laquelle est établi celui-ci n'a pas assez d'étendue. C'est en effet ce que M. Jodoin a déclaré en donnant sa démission. Je donnerai, à ce propos, lecture